



PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
22 septembre 2025

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 15 septembre 2025, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Étaient présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Michel MOINE, Françoise DESMIDT, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET ; Pascale GOUILLOUX, Hervé GARBE ; Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE, Louison DONIER
Excusé :	Néant
Pouvoir :	Néant
Secrétaire de séance :	Monsieur Hervé GARBE

Ouverture de la séance : 19 h

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la demande de subvention exceptionnelle de l'association BULLES CREATIVES ; il accepte à l'unanimité.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juillet 2025 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**DECISIONS DU MAIRE** signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :  
 Délibération N° D20200608\_018 du 08 juin 2020

N°	FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €	SIGNEE LE
DE2025-192-191	RIHB	Mandats de vente pour les 7 appartements Ilot Recordon		37100,00	11/07/25
DE2025-192-192	DIFCO	Fournitures produits d'entretien école maternelle	4577,42	5492,90	18/07/25
DE2025-192-193	DIFCO	Fournitures complémentaires produits d'entretien école maternelle	45,38	54,45	18/07/25
DE2025-192-194	SOCRATES	Evaluation Haute Autorité de Santé organisation des Pragnères	6200,00	7440,00	21/07/25
DE2025-192-195	APAVE	Marché toitures église : Mission de coordination SPS categ.2 pour la rénovation des Toitures de l'Eglise, Coordiné par l'ADIA	3120,00	3744,00	22/07/25
DE2025-192-196	SOCOTEC	Marché toitures église : Réalisation d'une mission de contrôle technique pour la rénovation des toitures de l'Eglise, Coordiné par l'ADIA	3146,00	3775,20	22/07/25
DE2025-192-197	LANTEK	Tablette Samsung Galaxy + prise + coque antichocs et paramétrage pour résidence autonomie Les Pragnères	397,00	476,40	21/07/25
DE2025-192-198	JEUX SK8 & MATCH	Apport supplémentaire de terre végétale criblée - Pumptrack	2820,00	3384,00	24/07/25
DE2025-192-199	MORIN	Matériel capture chiens errants et chiens dangereux PM	1630,17	1956,20	17/07/25
DE2025-192-200	DM	Virement de crédits n° 2		14500,00	
DE2025-192-201	REYDELLET TERRASSEMENT	Travaux d'aménagement de voirie en bordure de propriété de M Bertho et Fontaine à Bussy	10842,00	13010,40	28/07/25
DE2025-192-202	TECHNIC +	Escabeau 5 marches + échelle + compresseur + meuleuse + défonceuse + ponceuse + enrouleur + manchettes et pantalons anti-coupures + casque forestier + boîte à onglet bois	2479,00	2974,80	28/07/25
DE2025-192-203	TECHNIC +	Vinaigre désherbant	390,00	468,00	28/07/25
DE2025-192-204	TECHNIC +	Insecticide foudroyant guêpes et frelons	240,00	288,00	28/07/25
DE2025-192-205	FOUSSIER	Serrure + verrou + bouton de sécurité + ferme portail aire de jeux	536,57	643,88	28/07/25
DE2025-192-206	DIFCO	Flexible SV et SDV avec poignée nettoyant vapeur école maternelle	420,29	504,35	28/07/25
DE2025-192-207	TECHNIC +	Extincteur pour le nouveau véhicule Peugeot Partner FX-894-HR	42,00	50,40	28/07/25

DE2025-192-208	ENSEIGNES EB	Habillage Partner Peugeot immatriculé FX-894-HR - Réalisation et pose de 3 logos Mairie d'Izernore	384,00	460,80	29/07/25
DE2025-192-209	TERRASSEMENT PETIOT	Reprise affaissement récurrent de chaussée Route du Voirle	910,00	1092,00	29/07/25
DE2025-192-210	ENSEIGNES EB	Panneau Règlement PUMTRACK Alu composite 6mm Format 594 x 841	148,00	177,60	29/07/25
DE2025-192-211	DORREGO Façades	Réfection d'enduit sur façade face sud du bâtiment 527 grande rue (sous réserve de l'autorisation de l'ABF) pour réalisation d'une fresque	7268,00	8721,60	08/08/25
DE2025-192-212	Haut les Murs	Conception et réalisation d'une fresque murale sur le thème de l'eau sur la façade face sud du bâtiment 527 grande rue (sous réserve de l'autorisation de l'ABF) pour réalisation d'une fresque	12000,00	12660,00	08/08/25
DE2025-192-213	Objet Rama	Sac à dos Trend Blanc avec flocage logo Izernore x 25	214,00	256,80	07/08/25
DE2025-192-214	3M AGRI VAUDAUX	Matériels / accessoires pour débroussailleuses - services techniques	715,47	858,56	13/08/25
DE2025-192-215	3m AGRI VAUDAUX	Matériels pour entretien des espaces verts (taille haie, souffleur et débroussailleuse) - services techniques	2054,35	2465,22	13/08/25
DE2025-192-216	Froid et Machines	Bacs inox avec couvercles pour étuve - cantine	352,00	422,40	14/08/25
DE2025-192-217	STRATEC	8 panneaux pour l'exposition du musée "puits de savoir" - service musée	502,00	602,40	13/08/25
DE2025-192-218	Agri Service Environnement	3m3 Paillage plaquette forestière pour massifs - services techniques	105,00	115,50	19/08/25
DE2025-192-219	10 Doigts	Fournitures pour ateliers musée archéologique	161,92	194,30	25/08/25
DE2025-192-220	MANUTAN Collectivités	Rayonnages + 2 claustras - service bibliothèque	1069,84	1283,81	25/08/25
DE2025-192-221	GILAC	Achat de diverses caisses pour rangement - services salle polyvalente - musée - police municipale)	2649,72	3179,66	29/08/25
DE2025-192-222	SNTP	Déplacement poteau incendie rue de la Mode	2050,00	2460,00	29/08/25
DE2025-192-223	ARPENTUA GEOMETRE EXPERT	Relevé plan topographique altimétrie PC00119224H0003 IMMOCAR 452 allée des Eglantines	1146,00	1375,20	01/02/25
DE2025-192-224	LES SERRES DU BADERAND	Fleurissement d'automne	264,10	290,51	02/09/25
DE2025-192-225	DIFCO	1 chariot doubles seaux avec panier - ménage école maternelle	95,51	114,61	01/09/25

DE2025-192-226	PROMUSEUM	Fournitures pour conservation des objets (gants, buvard, papier de soie...) service musée	416,80	500,16	02/09/26
DE2025-192-227	SONEPAR	Fournitures diverses - service pumtrack/musée	454,28	545,14	03/09/25
DE2025-192-228	Transports de l'Ain	Transports piscine Oyonnax - école primaire AR du 09/09 au 25/11/2025 soit 9 séances	1325,43	1458,00	08/09/25
DE2025-192-229	ESAT Ateliers Nierme	Les de 1.350 Livrets "Dicrim" 20 pages RV format 420x297mm	2351,70	2822,04	08/09/25
DE2025-192-230	GONCET	Remplacement robinetterie maison Vuillard 230 rue du contour	380,54	418,59	09/09/25
DE2025-192-231	Froid et Machines	Contrôle et entretien du matériel de cuisine - cantine scolaire - année 2025	1360,00	1632,00	09/09/25
DE2025-192-232	Froid et Machines	Contrôle et entretien du matériel de cuisine - cantine scolaire salle polyvalente - année 2026	2650,00	3180,00	09/09/25
DE2025-192-233	SONEPAR	Câbles - services techniques	68,29	81,95	11/09/25
DE2025-192-234	DIFCO	Matériels + produits d'entretien - ménage salles de l'Oignin + salle place de l'église	566,72	680,04	11/09/25
DE2025-192-235	EURL SERRURERIE METALLERIE ND	Supplément dalle béton abri poubelles Place de l'église - modification du besoin suite DE2025-192-151	1100,00	1320,00	15/09/25

**CONVENTIONS : signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : délibération N° D20200608\_018 du 08 juin 2020**

C202500807_020	Travaux rue de la Mode M. Mme BEAUNE	29/04/2025
C20250807_021	Travaux rue de la Mode M. ASLAN - Mme ERDOGAN	12 05 2025
C20250807_022	Travaux rue de la Mode - M. HADDAD	12/06/2025
C20250807_023	Travaux rue de la Mode - Indivision MEHIER	12/06/2025
C20250807_024	Travaux rue de la Mode - SCI FAY AI 147	02/07/2025
C20250922_025	Bulles créatives pour local 488 Grande Rue	19/09/2025

**ARRETES signés par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : Délibération n° 20200608\_018 du 8 juin 2020 -**

A2025014	Ouverture et réglementation d'utilisation du Pumtrack	22/07/2025
----------	---	------------

\*\*\*\*\*

## FINANCES

### DELIBERATION 2025042 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BULLES CREATIVES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association BULLES CREATIVES nouvellement créée et dédiée à la promotion des arts créatifs et le plaisir de créer de ses mains (DIY), en favorisant notamment la rencontre intergénérationnelle.

Elle présente les statuts remis par sa Présidente Madame Peggy SAINT-JEVEINT, et propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 750,00 € à l'association BULLES CREATIVES afin de l'aider à commencer ses activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 750,00 € à l'Association BULLES CREATIVES afin de l'aider à mettre en œuvre ses projets.

## ACQUISITIONS

### DELIBERATION 2025043 : ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DES CONSORTS MICHAILLARD

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé par délibération en date du 31 mars 2025, N°D20250331\_0025 d'acquérir un tènement immobilier sis 564 Grande Rue auprès des Consorts MICHAILLARD (Françoise - Marie-Claude) - parcelles cadastrées section AB N° 0113 et N° 0386.

Elle précise que l'indivision Consorts MICHAILLARD (Bernard - Françoise -Marie-Claude -Nicole) est propriétaire de deux petites parcelles de terrain définies dans le tableau ci-dessous.

Les consorts MICHAILLARD souhaitent céder ces biens à la commune d'Izernore à l'euro symbolique.

PARCELLES	SURFACE	ZONAGE	PROPRIETAIRE
AB 0260	18m <sup>2</sup>	U4	Indivision consorts MICHAILLARD
AB 0262	16m <sup>2</sup>	U4	Indivision consorts MICHAILLARD
TOTAL SURFACE	34 m <sup>2</sup>		

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles citées ci-dessus auprès de l'indivision MICHAILLARD (Bernard - Françoise - Marie-Claude -Nicole) à l'euro symbolique comme proposé par les vendeurs.

En effet, ces deux parcelles d'une surface totale de 34 m<sup>2</sup> pourront être intégrées à l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) nommée LAVY DERRIERE prévue au PLUiH.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'acquérir les parcelles cadastrées section AB n° 0260 de 18 m<sup>2</sup> et n° 0262 de 16 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 34 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique auprès des consorts MICHAILLARD (Bernard - Françoise - Marie-Claude -Nicole) ;

Maître Bénédicte BAUD, Notaire à Izernore, sera chargée de la rédaction de l'acte et les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la commune.

## DELIBERATION 2025044 : ACQUISITION DE PARCELLE AUPRES DES CONSORTS PAGNEUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté d'urbanisme, relatif au permis d'aménager, enregistré sous le n° PA00119221H0001 en date du 18/11/2021, déposé par M. Yannick PENNONE, la commune a autorisé la création d'un lotissement au lieu-dit Lavit Dernier.

Elle explique que suite au bornage réalisé par la SELARL PRUNIAUX-GUILLER, géomètres experts en 2021, un arrêté d'alignement N° 2021-192-072 a été rédigé en date du 25/10/2021. En effet, la limite de la voie publique a dû être modifiée, et la parcelle cadastrée section AB n° 0520 d'une surface de 4 m<sup>2</sup> doit être intégrée à la voirie communale.

Elle confirme que les consorts PAGNEUX (Raymonde - Albert - Roger) ont donné leur accord pour une cession de cette parcelle à la commune à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n° 0520 de 4 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique auprès des consorts PAGNEUX (Raymonde Albert - Roger), suite à l'arrêté d'alignement n° 2021-192-072 du 25/10/2021.

Maître Bénédicte BAUD, Notaire à Izernore, sera chargée de la rédaction de l'acte, et les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la commune.

## VIE POLITIQUE DE LA COMMUNE

### DELIBERATION 2025045 : DENOMINATION DE VOIE PUBLIQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par décision N° DE2024-192-166 du 27 mai 2024, il a été confié à la POSTE dans le cadre de la loi 3DS l'accompagnement à la mise en place de la BAN - Base Adresse Nationale.

Dans le cadre de cette mise en conformité il est nécessaire de créer de nouvelles voies, il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues de la commune.

☞ VU l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales

☞ VU le décret N° 2023-767 du 11 août 2023 fixant les modalités de mise à disposition par les communes des données d'adressage sur leur territoire qui doivent alimenter la BAN

☞ VU l'article L 321-4 du Code des relations entre le public et l'administration,

Il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal de valider le nom attribué à l'impasse donnant accès au lotissement sis à l'entrée de Bussy :

- Impasse de la Taillat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider le nom attribué à l'impasse privée ouverte à la circulation du futur lotissement sis à BUSSY : impasse de la Taillat et d'adopter cette dénomination.

## ENVIRONNEMENT

### DELIBERATION 2025046 : CONTRAT POUR LA REDUCTION DE DECHETS DES PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'éco-organisme ALCOME est agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du [19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement](#), de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024
- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1).

En contrepartie, la commune d'IZERNORE va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

:

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité

Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et précisé ci-dessous.

<i>Typologie de collectivité</i>	<i>Montant (€/habitant/an)</i>
Urbain : communes dont la population est supérieure ou égale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents	1,08
Urbain dense) : communes dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants permanents	2,08
Rural : communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,50
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants : - Plus d'1,5 lits touristique par habitant - Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % - Au moins 10 commerces pour 1000 habitants	1,58

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année au prorata temporis à partir de la date de contractualisation.

Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année. Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

La commune d'IZERNORE est compétente en matière de nettoyage des voiries.

- ☞ VU le code général des collectivités territoriales ;
- ☞ VU la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;
- ☞ VU les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;
- ☞ VU le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération
- ☞ VU le projet de délibération en date 22/09/2025 par lequel Madame e Maire d'IZERNORE lui propose de signer le contrat entre la ville d'IZERNORE et ALCOME ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver la signature du contrat-type entre la commune d'IZERNORE et ALCOME pour la durée de l'agrément.

Il autorise Madame le Maire d'IZERNORE à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

\*\*\*\*\*

### HBA

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2024 de HBA.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau flyer du transport à la demande actuellement en test relatif à la ligne 5 reliant Oyonnax - Izernore - Nantua.

Les formalités sont simples, il suffit de téléphoner au service ou de se connecter via l'application.

Le tarif est de 2 €/trajet.

### VIE SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE

Madame Christianne MAURON présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la rentrée scolaire et périscolaire pour l'école d'Izernore et LUD'IZ.

- 272 enfants ont repris le chemin de l'école des III Colonnes pour l'année scolaire 2025-2026, soit 19 enfants de plus que l'an dernier.
  
- La rentrée s'est bien passée,
- 10 élèves sont inscrits dans la classe ULIS
- 5 AESH accompagnent les enfants en difficulté, dont une est prise en charge par l'éducation nationale sur le temps de pause méridienne.
- Mme GUILLEMAUD, Directrice d'école, est déchargée de sa classe pour le travail de la direction les mardis et jeudis.
- La reprise des cours de turc est en attente des inscriptions.
- Les dates des prochains conseils d'écoles à retenir : 13/11/25 - 10/03/26 et 23/06/26
- Les projets :
  - Piscine (10 semaines) prise en charge du transport par la commune
  - Intervenant musique : le lundi pour les primaires et le vendredi pour les maternelles - prise en charge par la commune
  - Mur d'escalade en prêt pour un mois début 2026

La commune, par souci d'économie, a réduit l'allocation annuelle d'un montant global de 2 000 € par classe en 2025 au lieu de 2 500 € en 2024 (soit 20 000 € en 2025 et 25 000 € en 2024).  
L'équipe enseignante s'est attachée à grouper ses commandes de fournitures afin de réduire le nombre de fournisseurs et les frais de port.

Pour le périscolaire :

BOURG TRAITÉUR a pu reprendre son activité depuis la rentrée. Les repas sont appréciés des élèves.  
Le nombre des enfants inscrits aux services de garderie et de cantine est stable. Généralement les inscriptions sont plus nombreuses après les vacances de la Toussaint.

## VIE ASSOCIATIVE

Le forum des associations qui s'est tenu le 06/09/2025 à la salle de la Vignette a été très satisfaisant puisque 24 associations sur les 37 recensées sur la commune étaient présentes.  
Il a été demandé par certaines associations présentes, la possibilité pour 2026 de présenter des démonstrations.

M. Xavier BOSSAN présente les compte-rendu des commissions sports-loisirs des 23/07 et 18/09/25.  
Les Ecrevisses Fit ont émis le souhait de pouvoir présenter des activités multisports pour les plus petits de 3 à 6 ans en partenariat avec les autres associations sportives de la commune. Aucun créneau supplémentaire n'a pu être accordé, toutefois, le partenariat a pu se mettre en place sur les temps actuels de cette association.

L'Association Sportive Izernore Nurieux-Volognat pour la pratique du football a rencontré la commission sports-loisirs afin de présenter ses projets pour 2026 avec une future mandature.  
Une animation enfants sera mise en place en test lors des matchs à domicile le dimanche.  
ASINV demande s'il est possible d'envisager l'achat d'un chronomètre avec affichage des points aux abords du terrain.  
Il est demandé également la remise en état de la salle de réunion et des anciens vestiaires. Le bâtiment est vieillissant et des réparations/rénovations sont à prévoir. Un nouveau bâtiment multisport est également évoqué.

M. Xavier BOSSAN présente au Conseil Municipal le compte rendu de l'assemblée générale de la Boule Alésia. Le bilan sportif est mitigé pour les équipes masculines et très satisfaisant pour les équipes féminines. Des changements de dates de concours au niveau national inquiètent les clubs locaux car cela bouscule les concours internes. Une nouvelle organisation devra être trouvée.

Plusieurs assemblées générales sont à venir, notamment le Sou des Ecoles et le Comité des Fêtes.

M. Xavier BOSSAN donne lecture du courrier de remerciement de l'association des Crins d'Izernore pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de la participation aux championnats de France du saut d'obstacle à la Motte Beuvron. Les résultats sportifs ont été très satisfaisants.

## INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Conseil Général relatif à l'indemnisation 2024 pour la compensation financière franco-genevoise d'un montant de 46 027,70 € pour 22 personnes.

## QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX EN COURS : Madame le Maire demande à M. Pascal CURTET un point sur les divers travaux en cours sur la commune :

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES et TELEPHONIQUES

Avancement : Tignat à 90 % / Intriart à 90 % / Bussy : terminé / Ceyssiat : 50 %

RUE DE LA COURBE : finition en cours : reste marquage au sol

RUE DE LA MODE : 1<sup>ère</sup> partie : finitions à venir : marquage, signalisation à venir

2<sup>ème</sup> partie : en cours de réalisation : trottoirs, tapis d'enrobé prévu pour mi-octobre

PUMPTRACK : reste à poser 2 panneaux de clôture et le portillon sélectif - portail accès secours déjà posé

AIRE DE FITNESS EXTERIEURE - dans l'enceinte du pumptrack : en attente de subventions pour 2026

EGLISE : réunion du diagnostic avec l'architecte le 23/09/2025

REHABILITATION FOYER DES PRAGNERES : le dossier est en cours - à noter que l'ascenseur est en panne et que cela est très problématique pour les résidents. Une organisation est mise en place pour les repas avec SEMCODA.

RENOVATION DE 2 LOGEMENTS IMPASSE DU FOUR : fin des travaux prévue en mars 2026 - dossier urbanisme à faire

ABRI VELOS VIGNETTE : dossier urbanisme à faire

GYMNASE : toiture côté dojo à étanchéfier - prévoir dossier urbanisme sur projet extension pool house

ANCIENNE GENDARMERIE : en cours de réflexion. L'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT préfecture) proposera diverses pistes dans le cadre du développement du territoire et de l'intégration des zones paysagères. 1<sup>ère</sup> réunion à venir fin septembre 2025.

Mme Anne LEPRÉ, DGS informe le Conseil Municipal que l'alarme de la mairie sera mise en fonctionnement très rapidement.

Elle alerte également les élus sur l'ouverture quotidienne de l'église alors qu'une recrudescence de vols d'objets religieux est constatée.

M. Hervé GARBE rappelle le ramassage des encombrants du samedi 4 octobre 2025 pour lequel 6 administrés se sont inscrits. Il sollicite les élus pour une aide complémentaire lors de cette action.

\*\*\*\*\*

## CLOTURE DE LA SEANCE

Hervé GARBE ,

Secrétaire de séance

Sylvie COMUZZI,

Maire d'Izernore

